

- SIEGE :** - définit tout objet pouvant servir pour s'asseoir.
SUPPORT D'INSTALLATION :- le sol où est implanté la balançoire.
SUSPENSIONS : - ensemble de pièces assurant la liaison entre les suspentes et le support.
SUSPENTES : - cordages ou chaînes qui permettent au siège de se maintenir en l'air.

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

BALANÇOIRES SUSPENDUES

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SECURITE	F1	Permettre la pratique en toute sécurité	d'écartement, suspentes, siège, montants boulons, fixations.		DIN 79.26	0	- pas plus de 2 équipements entre 2 montants.	9,88
	F2	Permettre un dégagement facile et rapide	- forme de siège ; - hauteur du siège ; - nature des suspentes.		DIN 79.26 NF S 54-201 (février 1992)	0	- zone de sécurité. Equipements d'aires de jeux ; Equipements de jeux à usage collectif pour enfants. Exigences de sécurité.	9,25
	F3	Etre stable dans toutes les conditions d'utilisation	- qualité de stabilité.		NF S 54-201	0		9,49
	F4	Etre sans danger pour les doigts de l'enfant	- forme et qualité des matériaux ; - conception : - suspentes ; - fixations des sièges.		DIN NFA 91-121 DIN 766 B DIN 79.26 (partie 1)	0	- Attention : - aux brûlures par frottement (cordes) ; - aux pincements (chaînes).	9,6
	F5	Etre conçu pour empêcher la réalisation d'un tour complet autour de l'axe	- principe de conception ; - limitation du secteur de balancement ; - hauteur de chute par rapport à l'angle maximum de rotation.			0	- secteur de balancement : 60° à la verticale ; - aucun angle inférieur à 50°.	9,48
	F6	Etre repérable	- couleur ; - protection additionnelle.		DIN 79.26	1	- visualisation de la zone de sécurité ; - contournement de la zone d'évolution.	7,73
	F7	Ne pas présenter de risque de toxicité	- traitement des surfaces (peinture des portants, des assises).		DIN 51-204	0	Peintures	8,12
	F8	Eviter tout risque de blessure	- matériau des sièges ; - finition des portants (angles et arêtes) ; - qualité de la finition (vis et boulons-assemblage des pièces).		DIN 79.26 DS ISO 14-61	0	- non blessants pour l'utilisateur et pour les autres enfants (protection des parties saillantes des boulons). Traitements des boulons-équerres-barres.	9,21

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F9	Avoir des suspentes non déformables en traction	- coefficient de rigidité.			0	- force de torsion de 200 N sans déformation persistante.	8,84
PEDAGOGIE	F10	Permettre une sensation de vertige	- amplitude.			0		5,7
	F11	Etre adaptée à la taille de l'enfant	- réglage des suspentes ; - réglage des fixations ; - forme du siège.			0	- en fonction de la hauteur des portants (1,30 m. à 3 m.) ; - hauteur du siège.	7,62
	F12	Permettre une utilisation individuelle ou collective	- forme et dimensions du siège ; - résistance des suspentes - à la traction ; - résistance des fixations ; - résistance aux vibrations (portants et ancrages au sol).			1 0	- zone de sécurité à prévoir ; - en fonction du nombre de sièges.	6,64
	F13	Permettre un balancement de départ facile par l'enfant	- principe de conception ; - hauteur du siège en rapport avec sa forme ; - poids ; - longueur et nature des suspentes ; - nature des fixations.	30 cm. enfants de 3 à 8 ans 50 cm. enfants de 8 à 12 ans	DIN 79.26	0	- selon la forme du siège.	7,32
	F14	Permettre le balancement dans toutes les positions du corps	- conception du siège.			1	- debout, assis, accroupi, à plat ventre ...	5,52
	F15	Etre modifiable	- ajout de modules ; - fixations adaptées ; - suspentes variées ; - sièges.			1	- en accord avec la fabrication originelle de façon explicite.	5,72
	F16	Offrir une entrée et une sortie facile de l'engin	- principe de conception : - réglage du siège ; - nature des suspentes.			NF S 54-201 (février 1992)	Equipements d'aires de jeux ; Equipements de jeux à usage collectif pour enfants. Exigences de sécurité.	7,97
	F17	Conserver une trajectoire dans un plan	- fixations ; - système d'accrochage.			0	- balancement autour d'un axe de rotation ; - enfants 3 à 7 ans.	7,49
	F18	Offrir des balancements dans plusieurs plans	- fixations ; - hauteur des suspentes.			2	- balancement et rotation : 8-12 ans ; - balancement autour d'un point unique.	4,82

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F19	Résister à l'usure dans le temps	- qualité des matériaux ; - résistance.		DS ISO 14-16 DIN 50-017 NS 155 WBP NS 155 WBP	0	Traitement des boulons-équerres -barres. Résistance aux conditions atmosphériques, aux micro-organismes, à la chaleur sèche, aux champignons ; - résistance aux U.V.	8,01
	F20	Résister aux rayures et aux chocs, aux objets tranchants	- qualité de revêtement sièges, montants, portants). (sièges, montants, portants).	130 N/cm2	NF S 54-201	1	- résister aux chocs par exemple 130 N/cm2.	6,93
	F21	Résister à la corrosion et à l'abrasion	- matériaux ; - traitement des suspentes.			0		7,36
	F22	Supporter un usage intensif	- matériau ; - principe de conception.			0	- recommandations pour remplacement et maintenance des agrès selon heures / année d'utilisation.	8,55
ESTIME	F23	Etre confortable	- nature des matériaux ; - forme du siège ; - suspentes : - adhérence ; - forme ; - section.		DIN 53-151	0	- isolation contre le froid ; - adaptées aux mains des enfants.	7,36
	F24	Etre agréable au toucher	- nature des matériaux (sièges, suspentes).			2	- attention aux suspentes provoquant pincements ou brûlures.	5,3
	F25	Etre attractif	- design : forme, couleur ; - variété des formes ; - amplitude.			2		6,42
CONDITIONS D'ACHAT	F26	Etre muni d'une fiche descriptive d'identification	- voir fiche.		NF S 54-201	0		5,72
	F27	Etre muni d'une fiche technique de montage et d'entretien	- contrat d'entretien ; - fiche de montage ; - calendrier impératif des contrôles.		NF S 54-201	0	- annuel ou bisannuel rédigé en français (facile à lire).	7,15
	F28	Avoir une garantie	- durée à préciser au niveau du devis ; - domaine d'application.			0	- selon les composantes du matériau : - sur le matériel ; - sur la pourriture du bois ; - responsabilité civile d'exploitation ; - responsabilité civile après installation	7,57

FONCTIONS GENERALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITERES D'APPRECIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F29	Etre de maintenance et d'entretien faciles	- service après vente ; - pièces de recharge ; - notice d'entretien ; - conditions de garantie.		NF S 54-201 Article de 6 à 7	0	- se reporter à F 27.	7,46
	F30	Etre résistantes au vandalisme	- matériaux ; - système d'accrochage des fixations ; - résistance à l'arrachement des portants ; - visserie (protection).			1		7,31